

Communiqué de Presse du 09/09/24

Le 01/08/2024 une réunion publique annonçait l'installation d'une centrale d'enrobé à chaud (Usine de fabrication de bitume) dans la commune de Lamanon lieu-dit le DEVEN, au cours de laquelle, l'entreprise détentrice du marché affichait un planning prévoyant un hypothétique démarrage de la production le 16/09/24.

Ce planning s'avérant incohérent avec les délais fixés par le Préfet des Bouches du Rhône dans le cadre de la consultation publique prenant fin le 26/09/2024.

4 jours plus tard, l'usine d'enrobé à chaud s'installait à Lamanon, dans le Parc Naturel Régional des Alpilles, en zone Natura 2000, à proximité d'un ancien dépôt de munitions, non dépollué, et jouxtant un futur parc photovoltaïque de 5 hectares.

Aujourd'hui, 10 silos sont déjà érigés dans le paysage du Luberon et de la chaîne des Alpilles.

Dans la foulée, le collectif apolitique Défendons Lamanon s'est créé, afin de s'opposer à ce projet ressenti comme précipité et dangereux par ses membres.

Soumise au respect des dispositions prévues pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), au regard des risques environnementaux et sanitaires encourus par la population en cas d'accident industriel, cette usine fait l'objet d'une étude d'impact environnemental, réalisée par un bureau d'étude mandaté par l'entreprise.

Notre inquiétude est renforcée par la simplification réglementaire en vigueur (Ordonnance 2016 – 1058 du 03/08/2016) qui allège les contrôles de ces installations.

Dans un contexte de réchauffement climatique croissant, notre vision consiste à renaturer cet endroit qui n'est plus approprié à recevoir ce type d'usine.

Plus généralement, nous proposons l'identification de sites fixes, appropriés à la préservation de la qualité de la santé publique dans le respect de l'environnement, et ce, sur l'ensemble du territoire français.

Ce lieu n'est plus une plateforme industrielle depuis 2010, où ont été recensées des espèces remarquables et protégées telles que l'aigle de Bonelli, les chiroptères, etc ...

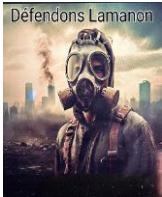
Le choix du site de Lamanon reste incompréhensible, notamment en raison de la précipitation de l'entreprise à investir cet emplacement après son départ de Mallemort le 17 juillet 2024.

Un expert de la Sécurité Civile estime que ce site présente un risque incendie très important de par sa situation dans un massif boisé, comme source d'un départ de feu de forêt qui se propagerait rapidement au sud en cas de Mistral (soufflant entre 105 et 140 jours par an dans ce secteur).

Dans ce cas, l'ancien dépôt de munitions puis la ville de Salon-de-Provence pourraient être menacés.

Il faut rappeler que lors de la dernière exploitation de ce site en 2010, une explosion s'est produite entraînant la projection de gouttes de gazole jusqu'à 100 m (Sources ARIA du 16/04/2010 – N° 38088).

De plus, les riverains de Lamanon sont déjà confrontés à diverses nuisances environnementales.



L'autoroute qui passe à proximité, la D538, la voie de chemin de fer où circulent des trains de marchandises dont beaucoup sont dangereuses, une usine de fabrication de solutions préfabriquées en béton, une ligne à haute tension, ainsi que deux autres entreprises soumises à la réglementation des ICPE.

L'installation de cette centrale d'enrobé ne ferait qu'aggraver la situation.

Ainsi, les habitants redoutent une augmentation significative des émissions de polluants atmosphériques, des nuisances olfactives (constatées par la population en 2010 lors d'une précédente exploitation) et sonores, ainsi qu'une détérioration de la qualité de vie dans leur village : poussières, particules fines, circulation estimée à plus de 2700 camions à proximité du village, comme annoncé lors de la présentation publique du 1^o aout dernier.

Il est à noter qu'une crèche se trouve à 900 m seulement, les écoles maternelle et primaire à moins de 2 km du site...

Par ailleurs, le collectif est interloqué par les différences de législation nationales régissant la sécurité des populations aux abords d'industries polluantes.

En effet, l'Allemagne constraint les industriels à recourir au capotage de leurs usines et à se trouver à au moins 5 kms des premières habitations.

En France, il n'existe pas de contraintes de couverture et la distance de sécurité n'est que de 100 m !

Pourquoi pas nous ?

La sécurité environnementale d'un Français vaut elle moins que celle d'un Allemand ?

Une pétition en ligne s'opposant à cette exploitation industrielle, lancée par le collectif « défendons Lamanon », a déjà recueilli plus de 2560 signatures en moins d'un mois.

Ainsi, le collectif Défendons Lamanon propose aux autorités compétentes, la migration de ce projet vers un site présentant une cohérence environnementale et sanitaire.

A ce jour, nombreux sont ceux qui s'interrogent sur les risques d'exploitation qu'encourt ce site, et qui souhaiteraient connaitre l'avis de la mairie et du Parc Naturel Régional des Alpilles (PNRA) sur cette ICPE supplémentaire à Lamanon dont l'étendue n'est que de 19 km² !

Le collectif Défendons Lamanon rappelle enfin, que tout un chacun peut donner son avis dans le cadre de la consultation publique préfectorale, en se rendant en Mairie de Lamanon, ou en faisant parvenir un courriel à la Préfecture des Bouches-du-Rhône à l'adresse électronique suivante : pref-cp-trabet-lamanon@bouches-du-rhone.gouv.fr <pref-cp-trabet-lamanon@bouches-du-rhone.gouv.fr>

Rejoignez-nous sur defendonslamanon.fr